

APPEL À PROJETS AMARAPE 2021

En 2021, l'AMARAPE poursuit son soutien à la Recherche en attribuant une bourse de recherche d'un montant de **10 000 euros** à un projet de recherche sélectionné dans le cadre de cet appel à projet. Pour information, **la subvention ainsi allouée repose sur la générosité de nos membres et donateurs.**

Cet appel à projets est lancé auprès des différentes équipes françaises investies dans le champ des maladies rares du péritoine.

L'AMARAPE désire en effet soutenir la recherche dans ce domaine spécifique.

Important (à lire avant de postuler) :

- ≡ Les lauréats s'engagent à fournir à l'AMARAPE toutes les informations utiles à la valorisation de leur projet de recherche auprès des membres et des donateurs via le site internet de l'AMARAPE
- ≡ Les lauréats s'engagent à venir présenter leur projet et leur état d'avancement aux membres de l'association lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra au printemps 2022
- ≡ Le nom du lauréat sera rendu public sur le site Internet de l'AMARAPE au terme de la procédure de sélection
- ≡ L'AMARAPE versera la totalité de la bourse au porteur du projet lauréat

Modalités de dépôt du projet :

- ≡ Téléchargez le formulaire sur le site de l'AMARAPE : www.amarape.com
- ≡ Retournez la fiche de renseignement ainsi que le synopsis du projet (en français) à : contact@amarape.com
- ≡ Date limite de dépôt : **30 juin 2021 minuit** (tout dossier déposé au-delà de cette date sera refusé)
- ≡ Résultats : **31 octobre 2021**

Critères d'éligibilité

- ≡ Equipes éligibles : CHU, CHRU, CLCC (France métropolitaine + DROM TOM)
- ≡ Orientation du projet : le projet devra concerner exclusivement les maladies rares du péritoine : mésothéliome péritonéal, pseudomyxome péritonéal, léiomyomatose péritonéale diffuse, carcinome péritonéal primitif, tumeur desmoplastique à petites cellules rondes
- ≡ Domaine de recherche : fondamentale, translationnelle, clinique, anthropologique, épidémiologique
- ≡ Population ciblée : le projet devra cibler les populations adultes concernées par ces maladies rares
- ≡ Priorité aux projets dont les financements n'ont pu être que partiellement couverts par d'autres sources de financement (INCa, Ligue contre le Cancer, ...)

Modalités de sélection

- ≡ Le projet déposé sera soumis à l'avis d'experts internationaux.
- ≡ La délibération finale reviendra aux membres du Bureau de l'AMARAPE qui sélectionneront le lauréat 2021 au regard des avis exprimés par le Comité Scientifique du Réseau RENAPE sur le projet déposé.

Merci de votre participation et ... bonne chance à tous !

Patricia PICHON
Présidente de l'AMARAPE